AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0553
FR0000130692-FS0283

29 mars 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CHARGEURS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 mars 2019, la société anonyme Amundi (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 mars 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société CHARGEURS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 217 706 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 5,17% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Amundi Asset Management	549 585	2,33	549 585	2,25
BFT Investment Management	514 325	2,18	514 325	2,10
Etoile Gestion	84 640	0,36	84 640	0,35
Société Générale Gestion	69 156	0,29	69 156	0,28
Total Amundi	**1 217 706**	**5,17**	**1 217 706**	**4,99**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CHARGEURS sur le marché.

[1] Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. Amundi Asset Management, Société Générale Gestion, Etoile Gestion et BFT Investment Management sont contrôlées par la société Amundi SA, elles agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole SA dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

[2] Sur la base d'un capital composé de 23 551 755 actions représentant 24 395 133 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.